

"RELIGION ET PATRIE"

LE CANADA JOURNAL QUOTIDIEN

ABONNEMENT Par année... \$3.00 Pour six mois... 1.50 Pour quatre mois... 1.00

ANNONCES Première insertion, par ligne... \$0.10 Tous les jours... 0.03

LOUIS LUSSIER, Rédacteur

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

STANISLAS DRAPEAU, Administrateur

ADMINISTRATION

"LE CANADA," QUOTIDIEN, Le seul journal français à Ottawa Abonnement, \$3.00 par année.

"LE COURRIER DE HULL," HEBDOMADAIRE, Renfermant les matières de l'édition Quotidienne.

Abonnement, \$1 par année seulement Les deux éditions payables à l'avance.

Impressions de LUXE et de COMMERCE exécutées avec soin et promptitude, en plusieurs couleurs, Argent, Or, Bronze, etc., d'un fini supérieur.

PRIX TRÈS-RÉDUITS

Les ordres envoyés par la Poste reçoivent une attention toute spéciale et sont exécutés avec soin.

S'adresser à

Mr l'Administrateur du "CANADA," OTTAWA.

LE CANADA

Ottawa et Hull, 5 Février 1885

KARTHOU ET GORDON AU POUVOIR DES REBELLES

Une dépêche de Londres, reçue ce matin, nous annonce que la ville de Karthoum vient de tomber au pouvoir des rebelles et que Gordon a probablement été fait prisonnier.

A PROPOS D'HYGIENE

On parle beaucoup d'hygiène et de mesures hygiéniques, par le temps qui court; mais, nous nous demandons ce qui a été fait jus qu'aujourd'hui, à Ottawa, dans le sens de toutes ces sages précautions; quelles mesures ont été adoptées ou même seulement suggérées, pour prévenir, si possible, l'entrée d'un épidémie quelconque, qu'on la nomme le choléra ou autrement, ou au moins pour empêcher de la combattre avec efficacité, de restreindre le cercle de ses ravages, si elle nous arrive?

Nous ne venons pas ici tracer leur devoir à ceux qui ont mission de veiller à la sûreté des citoyens. Nous leur demandons, par exemple, s'il ne serait pas convenable de voir immédiatement à adopter certaines mesures préliminaires, à indiquer au moins les grandes lignes de la conduite que doit tenir chaque famille, en prévision de la venue du fléau.

Aujourd'hui, nous avons une plainte particulière à adresser aux autorités municipales; un danger à signaler à l'attention publique. La Compagnie du gaz, grâce à la défectuosité de ses tuyaux-distributeur, empêche littéralement, en effet, depuis assez longtemps déjà, certains quartiers de la ville, et il est désirable, à tous les points de vue, que cela

finisse. Il y a déjà eu, sur la rue Sussex, des explosions qui auraient pu entraîner des conséquences funestes; mais, à part même ces dangers extérieurs, la santé des familles est continuellement mise en péril par les exhalaisons empoisonnées qui remplissent certaines maisons. On nous a même mentionné des établissements d'éducation où l'air est tellement vicié par les fuites du gaz que les élèves et le personnel enseignant en sont fortement incommodés.

Nous croyons donc qu'en présence de ces faits, en face des maladies épidémiques qu'ils ont si souvent engendrées dans d'autres localités, une initiative efficace doit être prise par qui de droit pour contraindre la compagnie du gaz à faire cesser sans délai les inconvénients dont le public souffre. La saison n'est peut-être pas favorable; l'entreprise entraînera probablement des dépenses considérables; mais, c'était affaire aux intéressés de pourvoir à réparer leurs tuyaux en temps et lieu propices, et le surcroît des dépenses n'est jamais une considération valable, quand la santé publique est en jeu.

Ainsi donc, nous ne réclamons ici que justice, et qu'on nous l'accorde!

COUPS DE PLUME SESSIONNELS

Je viens d'entendre quelqu'un mentionner que le Sénat est actuellement saisi de six demandes de divorce, et je me disais que la députation catholique a son devoir tout tracé, en cette circonstance. Ce que l'Eglise lie, en effet, l'homme ne saurait le délier, et Mgr. Pêvêque d'Ottawa a prononcé, l'autre jour, à sa cathédrale, une puissante allocution sur ce sujet là. Il déclarait, comme conclusion, que le député catholique ne peut pas voter en faveur d'une loi de divorce, et toute la presse française du pays a cité les paroles du savant Prélat.

Le divorce, c'est le mal de toutes les époques tourmentées par les passions malsaines, de tous les âges affaiblis au point de vue moral et religieux. Aussi, l'on doit s'en garder comme du choléra et de la peste.

Que l'on m'apporte, en effet, un pays qui ait failli à sa mission, qui soit tombé dans l'ornière, et qui n'ait pas tenté d'établir dans son sein une loi de divorce. Que l'on me cite un peuple fortement gangrené des principes de la désorganisation sociale, et où le divorce ne se trouve pas en grand honneur.

La France et les Etats-Unis viennent ici à la mémoire; et, dans le dernier de ces pays, le mal a déjà si profondément travaillé les couches nationales, qu'un journal proposait dernièrement de donner un prix de vertu aux époux qui auraient vécu unis et en paix, pendant un certain laps de temps.

Et puis, même en laissant ces considérations de côté, le divorce opère encore un désordre sérieux dans l'économie sociale des pays; il favorise singulièrement les caprices malsains de la nature. La paix des familles, l'honneur et la tranquillité des enfants ne dépendent presque plus, sous son empire, que d'une velléité d'humeur de la part des époux. Enfin, quelles blessures saignantes ne fait-il pas

au cœur des enfants, qui se voient tout-à-coup orphelins dans la vie, sans que la mort ne soit venue leur enlever les auteurs de leurs jours. Heureux donc les pays, qui ne souffrent pas de cette gangrène anti-sociale; et j'espère bien que le Canada saura toujours tenir ce fléau à distance.

Mais, c'en est assez et trop vraiment du divorce. Je veux faire ici l'éloge d'une œuvre admirable que j'ai rencontrée sur mon chemin, l'autre soir, et qui m'a fait passer une heure bien joyeuse.

On m'avait dit qu'il y avait un bazar, quelque part, sur la rue Sussex, en faveur des Sœurs du Bon Pasteur. Je m'y rendis, bien décidé à critiquer les patronesses de l'œuvre, si elles martyrisaient tant soit peu mes aspirations charitables; bien disposé surtout à ne faire qu'un tour de salle et à aller ensuite m'enfermer dans ma chambre, pour broyer plus à mon aise tout le noir dont j'avais plein la tête, ce jour-là.

J'avoue que je ressentis, une singulière impression, en entrant dans le vaste local où se tient l'exposition charitable. Il y avait là, en effet, dans tout ce qui m'entourait, je ne sais quel effluve, qui dilatait le cœur et y mettait une folle envie de générosité et de dévouement.

Je n'étais pas encore vaincu, cependant, et j'allai prendre place au fond de la salle où l'on m'apporta très-gracieusement quelques mets qu'il m'avait demandés. D'où j'étais, l'on pouvait embrasser toute la reunion, et je fus amené peu à peu à jeter un coup d'œil sur ce qui s'y passait.

J'y vis des dames à cheveux blancs, qui, — je l'appris plus tard — consacraient, depuis quinze jours, toutes leurs fatigues en faveur de l'œuvre. La femme dans la force de l'âge accomplissait aussi sa mission dans ce milieu charitable, et enfin la jeune fille, avec toute la grâce et la fraîcheur de ses 20 ans, n'avait pas craint, elle non plus, de descendre dans cette lice où devaient lutter tous les meilleurs sentiments du cœur humain.

Tous ces dévouements-là s'en allaient galement dans la foule, cherchant une obole en faveur des saintes filles, qui, un jour, renonceraient au monde et à toutes les joies de la vie, pour se consacrer au soulagement de toutes les souffrances humaines, pour n'avoir plus d'aspirations que vers le Ciel. J'ai trouvé ce spectacle admirable, et j'invoite beaucoup les lecteurs du Canada d'aller y goûter, quand surtout ils seront en veine de broyer du noir. C'est le remède le plus infailible que je connaisse.

Maintenant, une dernière ligne, et je te la consacre, mon cher rédacteur. Tu m'écris que mon article de mardi t'a fait subir des moues bien dédaigneuses de la part de quelques dames, et je t'offre mes condoléances bien cordiales. Tu me cites le Sic vos non vobis de Virgile. Ici je dois t'avouer que mon latin s'en est allé depuis longtemps là où vont toutes les illusions du jeune âge, et ne te comprenant plus, je me trouve en droit de te tirer ma révérence.

LORGNON.

Chambre garnie à louer au No. 122, rue Cathcart.

PARLEMENT FEDERAL

CHAMBRE DES COMMUNES

GALERIE DE LA PRESSE, 4 Février.

Les requêtes continuent à pleuvoir, et leur lecture emploie la moitié du temps des séances, qui n'est pas encore bien long tout de même. Aujourd'hui, par exemple, la Chambre vient d'ajourner ses travaux, après avoir siégé une heure et demie.

Naturellement, la députation profite de ce répit, qui est judicieux et nécessaire, d'ailleurs, pour que chaque membre puisse bien s'asseoir dans son assiette parlementaire, et mettre la dernière main à la somme de travail qu'il se propose d'apporter à la tâche commune.

Un petit débat s'est élevé tout à l'heure, au sujet de la partie de son rapport où le comité du Hansard suggère de remplacer par une copie reliée du journal la distribution des premières épreuves qui se fait actuellement chaque jour à la presse du pays. La question a été définitivement renvoyée au comité pour plus amples considérations.

M. Caron a ensuite répondu à M. Robertson que le gouvernement n'a pas l'intention de payer aux veuves la pension des volontaires de 1812-14.

Ici, est venue, de la part du chef de l'opposition, une demande qui était annoncée, depuis plusieurs jours, et qui n'aurait pris personne par surprise, ne l'eût-elle pas été. M. Blake a voulu savoir si le Pacifique Canadien se propose de réquérir du gouvernement de nouveaux secours, et si John A. Macdonald lui a répondu que lui et ses collègues n'ont été saisis d'aucune telle demande.

Une motion de M. Mitchell, au fins de faire soumettre à la Chambre les correspondances échangées entre le Canada, l'Australie et la Tasmanie, dans le but d'ouvrir des relations commerciales plus considérables et plus aisées avec ces colonies, a été accordée.

M. Cartwright a ensuite demandé successivement un tableau du dernier emprunt de Londres et un état comparatif du nombre des employés des manufactures en 1878 et 1884.

Une motion de M. Hickey, demandant au gouvernement de récompenser les volontaires de 1837-38, a été appuyée par sir John A. Macdonald et M. Blake, et adoptée.

Enfin, M. Lessage a fait une motion, demandant les rapports des ingénieurs du gouvernement au sujet de l'examen des divers projets de ligne qui sont mis à l'étude pour la construction du chemin de fer Pacifique Canadien, de Montréal à l'Océan Atlantique, et la séance a été levée.

La législature de la Nouvelle-Ecosse s'ouvrira le 19 février.

FUMEZ LES CIGARES

CABLE

ET EL PADRE

MANUFACTURÉS PAR

S. DAVIS & FILS

MONTREAL.

3 déc. 1 an.

J. A. VALIN

Avocat et Notaire Public. ARGENT A PRETER.

BUREAU: 25 rue Sparks, vis-à-vis l'Hotel Russell.

Société de Colonisation du Lac Témiscaming

Avis est par le présent donné à tous les membres de la Société de Colonisation du lac Témiscaming que le premier paiement de cinq piastres du versement pour l'année 1885, est devenu dû, le treize janvier courant (1885) et doit être fait avant le quinze février prochain au bureau du sousigné, 524, rue St-Joseph. Ceux-là seuls qui auront fait ce paiement pourront voter à l'assemblée du 3 février prochain.

Ottawa, 26 janvier, 1885. Par ordre du Bureau, LOUIS LUSSIER, secrétaire.

SACRIFICE

Les marchandises qui suivent seront vendues, ou plutôt sacrifiées, à

MOITIE PRIX

Durant QUELQUES JOURS seulement. Ces articles sont:

- Juste-au-corps pour dames Gilets en laine de Vestes de Pardessus de Pardessus pour enfants Articles de goût en laine

MODE et GARNITURES EN MAINS

Les dames sont invitées à venir voir ces articles chez

A. Woodcock,

Marchand de Modes, 39, RUE SPARKS.

I. B. TACKABERRY

ENCANTEUR, COURTIER

MARCHAND A Commission

Agit comme arbitre et commissaire-priseur

Bureaux: RUE SPARKS (Enface de l'Hotel Russell.) OTTAWA.

Aux Inventeurs

J. Coursolle & Cie.,

Solliciteurs de Brevets d'Invention, Dessins de Fabrique, Marques de Commerce et de Bois

Agences et Correspondants aux Etats-Unis, en Angleterre et en France.

J. COURSOLLE & Cie., CHAMBRE VICTORIA

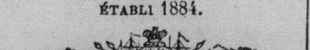
Vis-à-vis le bureau des Brevets, OTTAWA, Ont.

3, P. -Boite 65, 74 Rue 1883

Bureau d'agent d'immeuble

MACDONALD

NO 9 RUE ELGIN. ÉTABLI 1884.



A. B. MACDONALD, Encanteur de la Reine,

RESIDENCE, 253 RUE NICHOLAS

E. VEZINA

BIJOUTIER et HORLOGER

No. 536, Rue Sussex, OTTAWA.

CADEAUX DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN

Assortiment complet de Bagues, Anneaux, Épingles, Boucles d'oreilles, Montres en or et en argent

A MOITIE PRIX

Ouvr. se fait à ordre sous le plus court délai à des prix modérés.

AGENT pour la célèbre montre Waterbury. E. VEZINA, Porte voisine du VARETT 1881.

CHAS DESJARDINS

No. 40 RUE SPARKS OTTAWA.]

AGENT D'ASSURANCE

sur la VIE et contre le FEU, Cité et District d'Ottawa.

COMPAGNIES REPRÉSENTÉES: La Citizens, DE MONTRÉAL, La Northers, Co. ANGLAIS, La Canadian, do La Phoenix, do

Capital de \$40,000,000

ASSURANCES SOLICITÉES

AGENT FINANCIER de PLACEMENTS et COURTIER.

ACTIONS de Banques et de Compagnies incorporées, achetées et vendues pour argent et sur marge.

EMPRUNTS négociés pour particuliers, Corporations Municipales et Scolaires, Fabriques et Églises à des conditions très-avantageuses. Taux d'intérêt réduits:

ARGENT placé sur garanties de première classe. LES capitalistes trouveront leur avantage à correspondre avec

M. Chas Desjardins,

BUREAU: Edifice de l'Hotel Russell, rue Sparks, Ottawa.

Marques de Commerce et Droits d'Auteur enregistrés. 1er déc. 1 an

E. G. LAVERDURE

MAGASIN GÉNÉRAL DE FERRONNERIE

Vous trouverez chez moi tout ce qu'il faut dans cette ligne

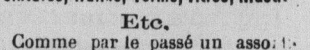
Ou ils, Clous, Câble, Chaines, Etc.

Peintures, Huiles, Vernis, Vitres, Mastic Etc.

Comme par le passé un assortiment complet de

QUINCAILLERIE,

69 & 71 Rue WILLIAM



PROVINCE DE QUÉBEC

Département des Terres de la Couronne

SECTION DES BOIS ET FORÊTS

Québec, 20 décembre 1884.

Avis est par le présent donné, que conformément aux dispositions de l'acte 36 Victoria, chapitre 9, les coupes de bois suivantes seront mises à l'enchère, dans la salle de ventes du Département des Terres de la Couronne, en cette ville, MERCREDI, le 25 FÉVRIER 1885, à 10-30 a. m.

AGENCE D'OTTAWA

Bloc A, arrosé par la Rivière Ottawa

1er Rang. Limites No 5, 614 milles carrés, No 7, 163 milles carrés, No 8, 16 milles carrés, No 9, 294 milles carrés, No 10, 424 milles carrés, No 11, 40 milles carrés, No 2, 373 milles carrés.

2e Rang. Limites Nos 6, 7, 10, 11, 12, 50 milles carrés chaque.

3e Rang. Limites Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 50 milles carrés chaque.

Cette vente sera sujette aux conditions ordinaires, dont les détails peuvent être obtenus sur demande, au département des Terres de la Couronne, ou au bureau de l'Agent des Bois de la Couronne à Ottawa.

E. E. TACHE, Assistant-Commissaire des Terres de la Couronne.

N. B.—D'après la loi, les journaux nommés à cet effet, par Ordre en Conseil, sont les seuls autorisés à publier cet avis.

Hotel du Canada

Mr. ALEXIS RENAUD, ci-devant associé de M. E. B. Lauzon, informe le public en général qu'il vient de prendre son ancien poste, au Nos. 55, 53 et 60 rue Murray. Le public voyageur trouvera toujours à cet hôtel une pension de première classe. M. Renaud étant continuellement en rapport avec les marchands de bois et les contracteurs de chemin de fer, les hommes de chantiers trouveront toujours chez lui à s'engager au prix le plus élevé.

A. RENAUD, propriétaire,

No 56, 58 et 60 Rue Murray, 16 déc 1 an